



ÉDITORIAL

UN PROJET QUI COMMENCE À PRENDRE CORPS

Au-delà de réhabiliter notre façade maritime, cet ambitieux projet de requalification de notre promenade de mer nous aura permis de découvrir deux périls majeurs inattendus : la présence d'amiante dans une partie de l'enrobé et, surtout, l'état de profonde dégradation du perré (le mur du remblai).

Afin de pouvoir le consolider, il nous a fallu rectifier notre projet initial avec la nécessité de pouvoir occuper une bande de sable supplémentaire de la plage, domaine public maritime, donc d'obtenir l'autorisation de l'État. Après concertation, le préfet a pris en compte le rôle de protection de l'infrastructure en cas de montée des eaux.

Ce décalage sur le calendrier initial des travaux n'aura pas été perdu puisqu'il a été mis à profit pour refaire l'émissaire des eaux pluviales à Mazy et réaliser une partie de l'indispensable désamiantage.

Voici donc venu le temps du gros œuvre. Cette lettre d'information va vous expliquer pourquoi cette première tranche de travaux est plus complexe et ainsi plus longue que les suivantes.

Après les études préalables et la concertation, ce projet d'envergure entre dorénavant dans le vif du sujet.

Franck Louvrier

Maire de La Baule-Escoublac
Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire



PROCHAINE ÉTAPE : ENQUÊTE PUBLIQUE

À la rentrée, **une enquête publique sera menée sur les deux aspects clés du projet** : l'aménagement des espaces publics et le confortement des ouvrages de défense contre la mer (plus de détails à l'intérieur de la lettre). Il s'agit de la dernière étape avant l'obtention des autorisations et le lancement du chantier.

INFORMATION CHANTIER

Afin d'informer les Baulois de l'avancement du projet et des travaux, plusieurs outils et actions seront mises en œuvre.

Retrouvez toute les informations sur le chantier :



**Sur les réseaux sociaux
et le site internet de la Ville**



**À l'Hôtel de ville
et dans les annexes
de mairie**



**Lors des réunions
d'information chantier
organisées régulièrement**



**Via un référent chantier
disponible pour répondre
aux questions des usagers**

**La prochaine réunion "chantier" est prévue à la rentrée 2024,
avant le lancement des travaux en février.**



LETTRE D'INFORMATION N°3

LE PROJET SE POURSUIT : POINT D'ÉTAPE

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC



@VilleLaBaule

labaule.fr
#VivreAuPaysDesVacances

UNE RÉALISATION, DEUX CHANTIERS

La requalification de la promenade de mer sera réalisée par étape, en 4 secteurs consécutifs de 2024 à 2035. Première étape ? Les travaux du secteur 1, de l'avenue de Lyon à l'avenue Saint-Saëns, de 2024 à 2028. Sur les autres secteurs les études se poursuivent et les chantiers se succéderont d'ici à 2035.

Les demandes d'autorisations pour la réalisation du premier secteur ont été déposées auprès de l'État. Dès la validation obtenue et les entreprises retenues, les travaux seront lancés. Ceux-ci seront organisés en **deux chantiers concomitants** :

- ▶ **les travaux d'aménagement de l'espace public**, c'est-à-dire la réalisation de l'ensemble des aménagements présentés dans le cadre de la concertation ;
- ▶ **les travaux de confortement des ouvrages de soutènement et de défense contre la mer.**

Des travaux de confortement des ouvrages incontournables

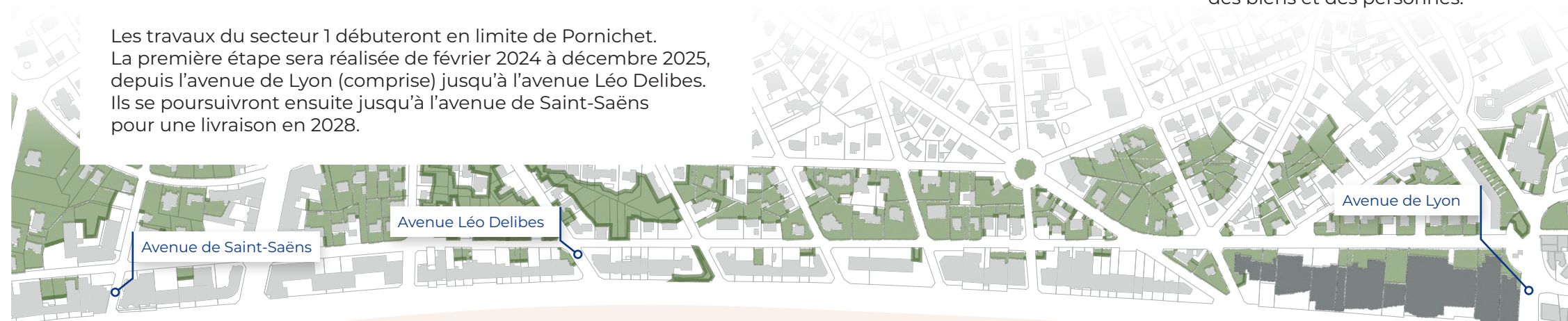
Comme indiqué lors de la concertation, les travaux de confortement **des ouvrages sont indispensables** et permettront de :

- ▶ assurer le maintien de trait de côte face au phénomène d'érosion ;
- ▶ servir d'ouvrage de défense contre la mer pour les constructions situées en arrière du boulevard ;
- ▶ réhabiliter les établissements et les équipements de plage ;
- ▶ organiser la continuité des espaces publics sur 7 km de long, depuis le port de Pornichet jusqu'à l'étier du Pouliguen.

En effet, le changement climatique et en particulier l'élévation du niveau de la mer, imposent **une adaptation des modes de gestion des risques littoraux**. Cette évolution doit être considérée au regard de la pérennité des murs de soutènement et de **leur fonction de défense contre la mer** qui sera de plus en plus sollicitée dans l'avenir. La vétusté de plusieurs ouvrages nécessite donc **des travaux de reconstruction sur 1,7km entre les avenues de la Duchesse Anne et de Saumur**. En anticipant ces évolutions, la conception du projet tient compte de l'enjeu central de sécurité des biens et des personnes.

Un chantier en 2 phases

Les travaux du secteur 1 débuteront en limite de Pornichet. La première étape sera réalisée de février 2024 à décembre 2025, depuis l'avenue de Lyon (comprise) jusqu'à l'avenue Léo Delibes. Ils se poursuivront ensuite jusqu'à l'avenue de Saint-Saëns pour une livraison en 2028.



JUIN 2028

FÉVRIER 2024



Pour limiter autant que possible l'impact sur les activités estivales, **le chantier de reconstruction des ouvrages débutera quant à lui en septembre 2024** (contrairement aux travaux d'espaces publics qui débuteront dès février). **Une trêve estivale sera respectée chaque année en juillet et août.**



VERS LA PROMENADE DE MER : LES GRANDES ÉTAPES DE LA TRANCHE 1

- Septembre 2023** • Lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation du chantier
- Octobre 2023** • Travaux de voirie
Enquêtes publiques
- Décembre 2023** • Validation du permis d'aménager et dossier de concession du domaine public maritime
- Février 2024** • Démarrage des travaux d'aménagement de l'espace public du secteur 1
- Septembre 2024** • Démarrage des travaux sur l'encorbellement